

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION :
21 février 2024

L'an deux mil vingt quatre

Le vingt huit février à dix-huit heures,

DATE D'AFFICHAGE :
5 mars 2024

NOMBRE DE CONSEILLERS

- En exercice : 29
- Présents : 24
- Procurations : 5
- Absents : 0
- Votants : 29

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en mairie, salle du conseil municipal, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Patrice VALTON, Maire de Larmor-Plage.

ETAIENT PRÉSENTS: M. VALTON, Mme JAFFRE, M. JOUANJEAN, Mme LE NORMAND-BERNIER, M. LORQUET, Mme ROBIC, M. JOLIVET, Mme CELO, M. GUILLEROT, M. FLATRES, Mme MADELENAT, M. KERYHUEL, Mme GUYADER, M. LE PORS, Mme LE TEUFF-LE DARZ, M. SUPPLY, M. COLIN, Mme GIANNI, M. RUBIANO, Mme JEFFROY, M. DAHIREL, M. LE SEIGLE, Mme BOISSONNET, M. MILES.

AVAIENT DONNE POUVOIR : M. DU CHOUCHE à Mme LE NORMAND, Mme PILLET à M. JOUANJEAN, Mme ROUSSET à M. LORQUET, Mme CASAREGGIO à M. GUILLEROT, Mme NORMANT à M. LE SEIGLE.

Mme Régine LE NORMAND est désignée en qualité de Secrétaire de séance.

Le Procès-verbal de la séance du 6 décembre 2023 est approuvé à l'UNANIMITE.

N°2024-01- Informations dans le cadre de la délégation du conseil au Maire

Par délibération en date du 12 juillet 2022, le Conseil a délégué diverses attributions à Monsieur le Maire en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

L'Assemblée délibérante est donc informée que les décisions suivantes ont été prises en vertu de ces délégations.

I. CONTENTIEUX :

- Affaire M. RIOU c/ la ville de Larmor-Plage :
Mandat donné au cabinet LEXCAP pour la défense des intérêts de la commune de Larmor-Plage dans le cadre d'un recours en excès de pouvoir introduit devant le Tribunal administratif de Rennes, le 1^{er} décembre 2023 visant l'annulation de la délibération du 09 juin 2023 approuvant le projet de révision générale du Plan Local d'Urbanisme de la commune en tant qu'elle instaure un emplacement réservé destiné à la réalisation d'une aire de sédentarisation des gens du voyage.
- Affaire M. BERTIN et autres c/ la ville de Larmor-Plage :
Mandat donné au cabinet LEXCAP pour la défense des intérêts de la commune de Larmor-Plage dans le cadre d'un recours contentieux introduit devant le Tribunal administratif de Rennes, le 05 janvier 2024 visant l'annulation de la délibération du 09 juin 2023 approuvant le projet de révision générale du Plan Local d'Urbanisme de la commune

II. CONVENTIONS :

- Convention de mission d'assistance pour le renouvellement de l'assurance arrivant à échéance au 31.12.2024, avec le cabinet CONSULT'ASSUR pour un montant de 2750€ HT 3300€ TTC.
- Convention de mise à disposition, à titre gratuit, de locaux au sein de l'école du Menez pour l'association ASEM, dans le cadre de l'aide aux devoirs, du 1^{er} septembre 2023 au 05 juillet 2024.
- Arrêté de renouvellement d'autorisation d'occupation temporaire du domaine public maritime à Kernével pour l'installation d'une grue accordée à l'APPRL à compter du 1^{er} janvier 2024 pour une durée de 3 ans, avec redevance annuelle de 157,50€.
- Renouvellement d'une convention d'occupation du domaine public, à M. LAFOSSE, pour l'installation d'un manège, place du souvenir, pour 1 an à compter du 29 février 2024 pour 1700€.

Envoyé en préfecture le 04/03/2024

Reçu en préfecture le 04/03/2024

Publié le

ID : 056-215601071-20240304-DEL_01_28_02_24-DE

III. MARCHES PUBLICS :

Commande publique :

- Marché Vidéoprotection attribué à l'entreprise moins disante Ineo Infracom, Equans, agence ouest, la Chapelle sur Erdre, pour un montant HT 169 041.94€ soit 202 850.33€TTC
- Marché 2023-22200-14b - Aménagement du Parc Océan
 - Lot 1 : Terrassement voirie réseaux, attribué à l'entreprise Eurovia moins disante pour un montant global HT 909 921.65€ soit TTC 1 091 905.98. Notifié le 29 11 2023
 - Lot 2 : Plantations mobiliers, attribué à la société Atlantic paysages, moins disante pour un montant HT de 544 630.80€ soit TTC 653 556.96€. Notifié le 29.11.2023
 - Lot 3 : Jeux et agrès sportifs, attribué à Atlantic paysage moins disante pour un montant HT de 305 415€ soit TTC 366 498€. Notifié le 29.11.2023
- Marché attribué à Morbihan Habitat pour l'étude pour la construction d'une résidence seniors et d'un parking public sous-terrain pour un montant HT de 20 500€ soit 24600€ TTC
- Pour information, conformément à la convention, les tarifs de restauration de la cuisine centrale de la ville de Ploemeur augmentent en 2024 de 2.5% par rapport au prix HT de 2023.

Convention subventions et participations :

- CAF : Convention d'objectifs et de financement Prestation de service EAJE, avenant pour la prestation de service, le bonus territoire pour la période du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2025 signée le 16 novembre 2023.

LE REGISTRE DUMENT SIGNE,

Pour Extrait certifié conforme

LARMOR-PLAGE, le 29 février 2024

LE MAIRE

Patrice VALTON

